RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2G

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, Avenue de Saint Georges d'Orques, 34570 PIGNAN
922 632 211 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRESIDENT DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 25 novembre,
A 14 heures 00,

Monsieur Guillaume GALLETIER, demeurant [redacted] président et associé unique de la société 2G, expose :

- Qu'il conviendrait de transférer le siège social du 9, Avenue de Saint Georges d'Orques, 34570 PIGNAN au [redacted] et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- Qu'il conviendrait de modifier l'objet social pour le rendre conforme aux activités exercées et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

Et en conséquence a pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Guillaume GALLETIER décide de transférer le siège social du 9, Avenue de Saint Georges d'Orques, 34570 PIGNAN au [redacted] à compter du 01 décembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : [redacted] ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Guillaume GALLETIER décide de modifier l'objet social qui devient :

- La propriété, l'administration et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général

[redacted]

- La souscription de tout contrat de capitalisation ou de parts de SCPI

- L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés, de tous immeubles ou droits immobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dans le souci de conserver une unité familiale et d'éviter une indivision entre les associés,

- Le recours éventuel à l'emprunt pour faciliter les opérations ci-dessus ; l'octroi de toutes garanties

- L'animation et la conduite de la politique générale et stratégique du groupe de sociétés que la Société forme avec ses filiales,

- Toutes activités civiles, commerciales, financières, de prestations se rapportant à l'activité, l'implantation, au développement, à la réorganisation, à la restructuration, à la transmission et à l'accompagnement des sociétés filiales et l'assistance à la gestion des sociétés filiales, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- Et plus généralement la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

"La Société a pour objet :

- La propriété, l'administration et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général

- La souscription de tout contrat de capitalisation ou de parts de SCPI

- L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés, de tous immeubles ou droits immobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dans le souci de conserver une unité familiale et d'éviter une indivision entre les associés,

- Le recours éventuel à l'emprunt pour faciliter les opérations ci-dessus ; l'octroi de toutes garanties

- L'animation et la conduite de la politique générale et stratégique du groupe de sociétés que la Société forme avec ses filiales,

GG

- Toutes activités civiles, commerciales, financières, de prestations se rapportant à l'activité, l'implantation, au développement, à la réorganisation, à la restructuration, à la transmission et à l'accompagnement des sociétés filiales et l'assistance à la gestion des sociétés filiales, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- Et plus généralement la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. »

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Guillaume GALLETIER décide de supprimer le préambule des statuts relatif à l'associé fondateur ainsi que les annexes 1 et 2 des statuts constitutifs.

QUATRIEME DÉCISION

Le président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le président a dressé et signé le présent procès-verbal.

